

Point d'étape sur l'extension des consignes de tri !



Depuis le 1^{er} janvier 2023, les consignes de tri ont été simplifiées.

Jeter tous les emballages dans le bac jaune contribue à réduire la quantité d'ordures ménagères à enfouir, et donc le coût de leur traitement.

En quatre mois, nous avons constaté une baisse notable de 8,5 %.

Début 2024, l'Indre-et-Loire bénéficiera d'un nouveau centre de tri, situé à Parcay-Meslay, pour les emballages et papiers issus des bacs jaunes.

Le tri des déchets alimentaires (bio-déchets), obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2024, contribue aux autres pistes de réduction. Pour ce faire, il s'agit de développer le compostage individuel et collectif.

Trier nos déchets n'est plus un enjeu, mais une priorité !

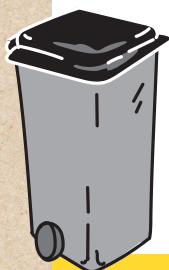
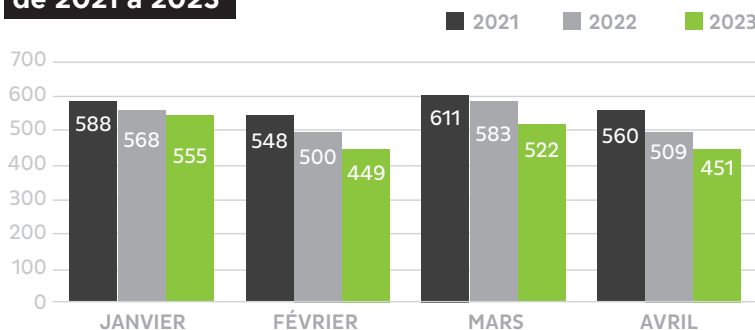


Sylvie GINER

Vice-présidente en charge de la collecte et du traitement des déchets

Des résultats probants en quatre mois !

Évolution du tonnage d'ordures ménagères collectées de 2021 à 2023

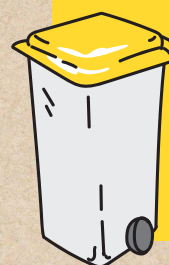
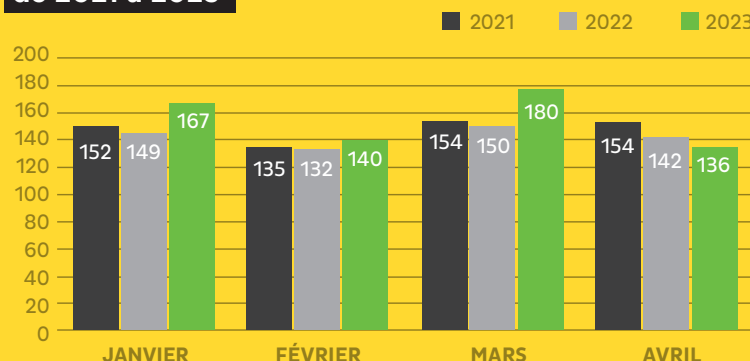


Grâce à votre implication et à vos efforts, la quantité d'ordures ménagères collectées sur le territoire a sensiblement baissé, dès les premiers mois de l'année (-183 tonnes par rapport à 2022). Cette baisse s'explique aussi par le développement du compostage.

-8,5%



Évolution du tonnage de déchets recyclables de 2021 à 2023



De la même manière, grâce aux nouvelles consignes de tri, la quantité de déchets recyclables a augmenté : 50 tonnes de déchets recyclables supplémentaires ont été collectées par rapport à 2022.

+2,8%

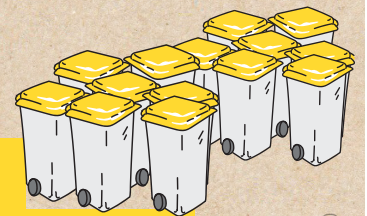


Pourquoi l'extension des consignes de tri s'est accompagnée de la dotation de bacs jaunes ?

- Pour diminuer la consommation de sacs plastique, dont le coût ne cesse d'augmenter
- Pour éviter l'accumulation de sacs sur les trottoirs, au regard de l'augmentation du volume collecté
- Pour éviter l'éventrement des sacs par les animaux en zone rurale

Ces bacs sont **recyclables** et fabriqués à partir de **matières recyclées** !

La **taille du bac** (240 litres) a été volontairement choisie dans l'optique de ne pas freiner les administrés dans leur geste de tri, et d'anticiper une éventuelle baisse de la fréquence de collecte (une fois tous les 15 jours), ce qui permettra de diminuer les coûts.



A ce jour 11 200 bacs ont été distribués, soit un taux de couverture de 75% des foyers.



À partir du 1^{er} septembre, les sacs jaunes ne seront plus distribués en mairie.

Les personnes ne pouvant être dotées de bacs pour des raisons techniques, pourront retirer leurs sacs à l'Hôtel communautaire (6 place Antoine de Saint-Exupéry à Sorigny), comme elles le font déjà pour les sacs noirs.



**Désormais,
récupérez
TOUS
vos bacs
de tri
sans RDV !**

**Tous les mercredis
9h - 12h30 / 13h30 - 17h**

→ Au hangar,
225 rue Charles Lindbergh à Sorigny
(à côté de la déchèterie sur la ZA Isoparc)



Pour les personnes à mobilité réduite ne pouvant pas se déplacer, un système de livraison a été mis en place.



Pour en bénéficier, il suffit de **vous signaler auprès de votre mairie** qui fera le lien avec la Communauté de communes.

Pour vos déchets alimentaires, pensez au compost !

c'est
30% de déchets
valorisables

- moins de transport
- moins de CO₂ rejeté
- moins d'enfouissement

